

Natixis Life (Luxembourg) : l'assurance vie conserve les charmes qui ont contribué à son succès

L'année 2012 restera certainement dans les mémoires comme une année difficile sur le plan économique : la crise de la zone euro, le ralentissement des économies européennes, la résurgence de la précarité pèsent sur les épargnants. Cette situation pourrait faire craindre un infléchissement dans l'activité de sociétés tournées vers la constitution et la préservation de l'épargne, telles les compagnies d'assurance-vie.

Et pourtant, dans ce contexte globalement morose, Natixis Life a continué à croître : son chiffre d'affaires a avoisiné les 500 millions d'euros, ce qui en fera la 4e meilleure année de collecte depuis sa création. La place de Luxembourg est restée attractive au cours de l'année passée, affichant une hausse de 14 % des encours gérés par l'ensemble des assureurs de la place, Natixis Life maintenant, quant à elle, son rang, dans le top 10 des 40 compagnies du pays et, confortant son assise avec le soutien et la confiance de sa maison-mère, Natixis Assurances.

La tendance baissière des taux à court terme, liés aux taux directeur des banques centrales, peut rendre certains placements moins attractifs, mais la très bonne tenue des marchés boursiers tout au long de l'année écoulée a stabilisé les encours des fonds investis sur les actions, et a permis, dans l'ensemble, une bonne tenue des Fonds Internes Dédiés.

Dans un contexte délicat au niveau des marchés financiers ainsi qu'au niveau de la fiscalité, Natixis Life rappelle que « *l'assurance vie conserve les charmes qui ont contribué à son succès* ».

En premier lieu, dans le cadre de la souscription d'un contrat sous la réglementation luxembourgeoise, le client bénéficie d'une protection renforcée de son épargne. D'une part, par la ségrégation des actifs propres de la compagnie de ceux résultant des versements effectués par les clients, et d'autre part, par le fait que ces derniers bénéficient d'un « super privilège » portant sur les actifs détenus au travers des contrats d'assurance et de capitalisation. Ainsi, en cas de faillite de la compagnie d'assurance, le souscripteur est en mesure de récupérer ses actifs en priorité vis-à-vis de l'ensemble des autres créanciers de l'assureur.

En deuxième lieu, la souscription d'un contrat sous réglementation luxembourgeoise permet, dès 250 000 euros, et au travers d'un Fonds Interne Dédié dont la gestion sera confiée à un professionnel de la gestion d'actifs, de bénéficier d'une variété d'actifs diversifiées (OPCVM, titres vifs,...).

En troisième lieu, il est possible d'investir dans différentes devises non seulement au travers de Fonds Internes Dédiés, mais également d'OPCVM (dollars US, francs suisses, euros,...).

Enfin, il permet, dans le cadre des souscripteurs résidents français, d'optimiser la transmission du capital constitué dans un cadre fiscal privilégié.

Les contrats investis sur le Fonds en euros de Natixis Life sont revalorisés en cours d'année sur la base d'un taux annuel minimum garanti. Ce taux, fixé à 1,80 % brut pour 2012, est établi en cohérence avec les niveaux anticipés des taux d'inflation et des emprunts d'état, ainsi que du contexte financier attendu. Pour les contrats non entièrement désinvestis du Fonds en euros le 31 décembre de l'année, un complément d'intérêts peut, par ailleurs, être attribué en fonction du produit de placements de la compagnie d'assurance et de l'évolution des marchés financiers. Natixis Life a le plaisir d'annoncer que, dès lors, le taux de rendement annuel observé au titre de l'exercice 2012 est de 3,40 % brut.